Juin 2024, n° 42

Ginals à l'affiche

Dans ce numéro :

Les derniers événements à Ginals	3
Notes de présentation du compte administratif 2023	4-5
La préfecture communique	6-7
L'ARS communique	8
L'ADMR recrute	9
Des spectacles et programme de l'été à L'Abbaye de Beaulieu	10-11
Côté environnement	12-13
Le coin des associations	14
La Mairie communique	15-16

Un papillon citron sur la valériane pour un bel été!

Le mot du Maire

C'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous dans le cadre de cet édito du bulletin municipal.

Après un hiver relativement doux et un début de printemps très pluvieux, les beaux jours semblent enfin arriver, nous nous devions de venir à votre rencontre avec un nouveau numéro de votre bulletin municipal.

Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par le Conseil Municipal. Celui-ci prend donc en compte l'ensemble des spécificités de notre commune. I1 permet, au-delà du fonctionnement quotidien, la mise en œuvre de nos projets qui doivent s'inscrire dorénavant dans une logique de développement durable, de préservation de nos ressources, l'eau, la terre, notre environnement, pour favoriser les conditions d'une vie locale rurale de qualité. Nous avons la chance de disposer d'un cadre de vie paisible et agréable où il fait bon vivre. Nous essayons de tout mettre en œuvre pour préserver ce privilège.

Dans un contexte économique difficile et exigeant, dans une période toujours inflationniste – avec les augmentations permanentes des énergies – où les besoins en termes d'investissements doivent être assurés, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter cette année encore le taux de la taxe foncière et le taux de la taxe d'habitation – cette dernière ne concernant plus que les résidences secondaires.

Tout ceci est garanti par une gestion prudente et responsable des ressources financières qui témoigne de notre engagement à préserver la santé économique de notre commune.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux agents de la commune, secrétaire de mairie, agent technique dont le dévouement et le professionnalisme sont essentiels à la concrétisation de certains de nos projets et contribuent au quotidien à satisfaire les besoins des Ginaloises et Ginalois.

Je n'oublie pas non plus l'engagement et le soutien indéfectible de mes collègues élus, dont la collaboration étroite est toujours déterminante dans la prise de décisions éclairées et dans la réalisation de nos objectifs communs.

Un grand merci à ceux qui font la vie de Ginals, les bénévoles des associations, et tous ceux qui contribuent à son dynamisme et son rayonnement. Bienvenu à toutes celles et ceux qui ont fait le choix de venir vivre parmi nous.

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous propose de nous rencontrer autour du verre de l'amitié pour inaugurer les nouveaux logements communaux à

l'ancienne mairie, 402/404 Route du Bruel

Ce moment de convivialité et d'échanges, l'équipe municipale et moi-même souhaitons sincèrement le partager avec chacun d'entre vous.

Mes collègues du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Le Maire, Cécile Lafon

Les derniers événements à Ginals

22 janvier

Vœux du maire 2024

C'est dans la salle communale que les Ginaloises et Ginalois sont venus écouter le bilan de l'année passée et les projets de l'année à venir avant de partager un bon buffet !

22 février

Madame le Maire accueille madame la Ministre de la Culture, Rachida Dati, venue à l'abbaye de Beaulieu pour annoncer le financement de vitraux contemporains, mais aussi pour rencontrer les élus et les acteurs culturels locaux dans le cadre de la grande concertation nationale du Printemps de la ruralité.
Madame Dati veut aider à la mobilité dans nos territoires à habitats dispersés et espère faciliter l'accès des jeunes à toute forme de culture.

27 avril : agitation insolite dans le parc et sur le parking de l'abbaye de Beaulieu Le **Tour Auto**

Créé ne 1899 par l'automobile club de France, le « Tour de France automobile» était constitué d'épreuves chronométrées sur route et sur circuit. Cette course perdit de sa popularité à la fin des 30 glorieuses et cessa d'exister plusieurs années. En1992, l'idée d'en faire un Tour de France automobile historique remporte rapidement un vif succès auprès des riches collectionneurs . Ce sont donc des voitures qui sortent de leurs musées pour le plus grand plaisir des spectateurs amateurs. Manifestation insolite pour les ruraux que nous sommes ? pas tant que cela puisque des spectateurs groupés le long de la D20 semblent avoir apprécié le passage bruyant de ces voitures anciennes. Certains avaient même apporté leur table de piquenique et n'ont pas manqué une seconde du spectacle qui s'est étalé de 11h à 16h .

Et quoi de plus naturel pour des objets de collection et leurs propriétaires que d'aller faire une pause repas dans l'espace muséal de l'abbaye de Beaulieu ?

FINANCES COMMUNALES : Ginals

Note de présentation du Compte Administratif : 2023

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles…) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public…), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	224 792 €	163 188 €
	Invest	101 069 €	145 300 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	249 332 €	0 €
	Invest	0 €	51 425 €
Total exercice (réalisations + reports)		575 194 €	359 914 €
Résultat de clôture de l'exercice		**215 280 €**	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	524 442 €	512 522 €
Totaux cumulés		1 099 636 €	872 437 €
Résultat financier définitif		**227 199 €**	

Points marquants

- Les travaux de rénovation des logements communaux ont commencé en octobre
- La mairie loue des gîtes pour loger les locataires communaux depuis juillet
- Le départ en retraite de Pierre Bonnafous diminue les charges de personnel

FINANCES COMMUNALES : Ginals

Note de présentation du Compte Administratif : 2023

La section de fonctionnement

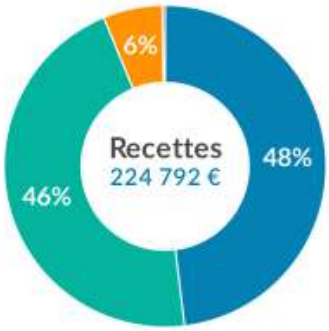

- Dotations et participations : 108 033 €
- Impôts et taxes : 102 775 €
- Autres recettes réelles : 13 350 €
- Produits des services : 634 €

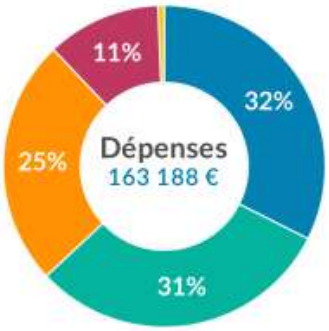

- Charges de personnel : 52 940 €
- Charges générales : 49 990 €
- Charges gestion courante : 40 516 €
- Autres dépenses réelles : 18 721 €
- Interêts d'emprunts : 1 021 €

Les recettes de fonctionnement ont légèrement augmenté en 2023, notamment du fait d'une augmentation des dotations de l'État. Les recettes réelles ont été divisées par deux, car nous avons cessé de percevoir les aides liées au contrat PEC de Brice Nonorgues quand celui-ci a pris fin. Les charges de personnel ont diminué en 2023 du fait du départ à la retraite de Pierre Bonnafous en avril. La location des gîtes de M. et Mme Nonorgues pour loger les locataires communaux durant les travaux route du Bruel a fait augmenter les charges générales.

La section d'investissement

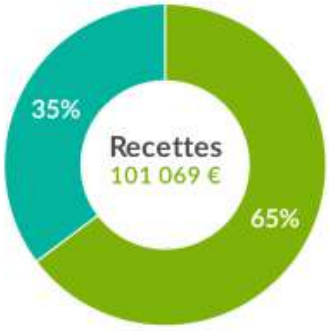

- Excédents de fonct capitalisés : 65 434 €
- Dotations et subventions : 35 635 €

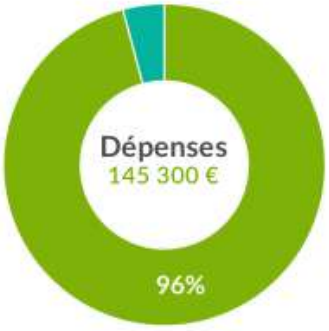

- Dépenses d'équipement : 139 284 €
- Remboursement du capital : 6 015 €

L'augmentation des recettes d'investissement s'explique par la réception en 2023 des subventions départementales pour les programmes voirie de 2022 et 2023. L'augmentation des dépenses d'équipement est due au commencement des travaux de rénovation des logements communaux.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement *(hors produits de cession)*	224 792 €
Dépenses réelles de fonctionnement	163 188 €
Épargne brute	**61 604 €**

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à **19 530 €**
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **0.00 ETP**

La préfecture communique

80 % des feux se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations.
Plus de 50% des départs de feux pourraient être évités avec un peu de bon sens.
ATTENTION Les incendies devraient être plus intenses et plus rapides compte tenu des sécheresses caniculaires plus longues d'année en année.

Un feu de récolte est généralement provoqué par des étincelles provenant de chocs de la machine contre des matériaux solides (pierres, fer) ou à un mauvais entretien des machines (filtres encrassés, pots d'échappement défectueux...).

RECOMMANDATIONS :

- *Prévoir un point d'eau à proximité pour intervenir rapidement sur un départ de feu*
- *Eviter les heures les plus chaudes*
- *Moissonner à contre-vent*

Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Les déchets verts regroupent les feuilles mortes, les tontes de pelouse, les tailles de haies et d'arbustes, produites par les particuliers, les collectivités et les professionnels.

Quelles solutions ?

Des solutions de valorisation existent pour protéger notre environnement et préserver notre sécurité. Pensez-y !

EXCEPTIONS : *Les déchets d'élagage issus des exploitations agricoles ou forestières peuvent être brûlés, sauf en cas d'épisodes de pollution de l'air.*

L'emploi du feu dans les espaces boisés : une pratique encadrée !

Si vous n'êtes pas propriétaire ou ayant droit**
C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE

Si vous êtes propriétaire ou ayant droit**
C'EST INTERDIT DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE
sauf dans ou aux abords des constructions, des locaux d'activité ou sur les chantiers (par ex. pour barbecue, travaux...).

Quelques exemples de l'emploi du feu :

*bois, forêts, plantations forestières, reboisements, landes, friches
**personne qui détient un droit accordé par le propriétaire : locataire, fermier, entrepreneur de travaux.

L'EMPLOI DU FEU EST FORTEMENT DÉCONSEILLÉ :
- *Sans surveillance*
- *Par vent fort*
- *En l'absence de point d'eau à proximité*
- *Pendant les périodes de sécheresse*

Les Obligations Légales de Débroussaillement

Les OLD, c'est quoi ?

Elles consistent à enlever les végétaux au sol, éliminer les bois morts, élaguer les arbres et les haies.

Ces travaux ont pour objectifs de diminuer le risque d'incendie de forêt ou de végétation et de garantir la protection des personnes, des animaux et des biens.

En tant que propriétaire ou occupant autorisé

Votre obligation principale :
Débroussailler sur 50 mètres autour de votre maison.

Pour savoir si vous êtes concernés

< Scannez ce flashcode
Retrouvez également sur ce lien :
- Plus d'infos sur les OLD
- L'arrêté préfectoral qui précise toutes vos obligations de débroussaillement

L'ARS communique

Les ambroisies sont des plantes envahissantes dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant (rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme…). Elles sont envahissantes, très concurrentielles et peuvent avoir un impact économique fort sur la production agricole et les rendements. Elles sont identifiées comme « espèces végétales nuisibles à la santé humaine » dans le code de la santé publique. Un arrêté préfectoral de lutte contre cette plante dans le Tarn et Garonne a été publié en 2019.

Elles s'étendent progressivement sur l'ensemble du territoire métropolitain; en région Occitanie, la majorité des départements est concernée par ces espèces envahissantes. Des prospections réalisées depuis 2017 nous permettent de connaître un peu mieux sa répartition géographique et son avancée en Occitanie. À ce jour, le département du Tarn et Garonne est un front de colonisation, c'est-à-dire que l'ambroisie est en cours d'implantation, notamment depuis le Nord du Département et maintenant depuis le Sud. Il est donc absolument nécessaire de se mobiliser afin qu'elles ne s'y implantent pas durablement et faire de la prévention sur le secteur ou elles ne sont pas ou peu présentes.

Les communes, au niveau local, ont un rôle essentiel à jouer pour contribuer à la lutte contre l'ambroisie. Pour ce faire les mairies peuvent désigner un référent communal Ambroisie qui peut être un élu mais aussi un bénévole.

La mairie de Ginals lance un appel à candidature pour être désigné référent communal ambroisie jusqu'au 10 juin dernier délai. S'inscrire à la mairie.

Une formation d'une demi-journée sera à prévoir. Le référent sera invité à participer à la réunion annuelle information/formation des référents communaux ambroisie :

Mercredi 19 juin à 18h
à l'ARS de Montauban, 436 rue Edouard Forestié

(Déroulement de 18h à 19h30 : en salle sur l'origine de la plante, son évolution en Tarn et Garonne, sa reconnaissance, les enjeux, sa gestion et le rôle du référent… et de 19h30 à 20h30 : visite d'un foyer d'ambroisie à Montauban)

AU MOIS DE MAI, LES AMBROISIES FERONT (HÉLAS) CE QUI LEUR PLAIT !

Durant ce mois, on pourra les observer de leur naissance jusqu'à des stades 8 à 10 feuilles.
À ces jeunes stades, dans les champs, la lutte mécanique, thermique ou chimique dans le respect des règles reste la plus appropriée. Dans les autres milieux, il sera plus aisé d'attendre qu'elles grandissent pour procéder à des arrachages manuels. Pour du fauchage, il conviendra d'attendre mi-juillet avant la 1ère fauche. En effet, il faut garder à l'esprit que les plants repartent après une fauche, et sont favorisés par la lumière et le manque de concurrence végétale.

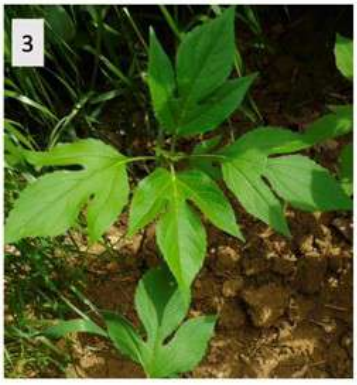

1 et 2 : ambroisies à feuilles d'armoise, stade 8 à 10 feuilles
3 : ambroisie trifide
Photos FREDON Occitanie, 2ème quinzaine de mai 2023.

L'ADMR recrute

L'ADMR recrute chaque année 10 000 collaborateurs partout en France.

Le rôle majeur du mouvement associatif, en première ligne face à une crise sanitaire hors norme, a été reconnu par le gouvernement. Depuis le 1er octobre 2021 tous nos salariés bénéficient d'avancées majeures : revalorisations salariales, parcours professionnels accélérés... Nos métiers ont du sens. Qu'ils soient davantage reconnus nous réjouit.

Découvrez les 10 bonnes raisons de nous rejoindre

1 Nous restons fidèles à nos valeurs : créée en 1945 la solidarité reste un mot essentiel
2 Pour nous, "utile" n'est pas un mot creux : Nous aidons les plus fragiles à tout âge de la vie (enfants, personnes âgées, malades ou handicapées)
3 Nous créons des emplois partout, pour tous en privilégiant les CDI. Vous effectuez au minimum 104 heures d'intervention par mois. Vos interventions du dimanche et des jours fériés font l'objet d'une rémunération spécifique (+45%)
4 Nous développons vos compétences avec des formations tout au long de votre carrière. Notre budget formation est deux fois plus élevé que ne l'impose la loi
5 Nous avons une priorité : l'humain avant le profit
6 Nous sommes très attentifs à la question des transports : vos trajets domicile-travail indemnisés à hauteur de 60%,des véhicules peuvent être mis à votre disposition.Nous expérimentons l'équipement de nos salariés en véhicules ADMR
7 Nous nous préoccupons de vous et de ceux qui vous sont chers : Nos contrats de travail intègrent une mutuelle et une couverture prévoyance en cas d'incidents de la vie. Dans la construction des plannings, nous nous efforçons de prendre en compte vos contraintes personnelles. Enfin, nous vous fournissons matériels et équipements professionnels de protection (blouses, masques, gants…)
8 Nous continuons de nous battre pour une meilleure rémunération
9 Nous sommes aux côtés de nos salariés : avec des temps d'échange et de concertation en équipe ainsi qu'une mise à disposition une plateforme d'écoute psychologique
10 Nous sommes attachés à la proximité géographique : Nos salariés et bénévoles connaissent très bien les familles et les personnes que nous accompagnons.

Et si vous deveniez bénévole ADMR ?

Selon vos envies, vos disponibilités et votre enthousiasme vous pouvez construire votre bénévolat pour quelques heures ou pour un engagement plus régulier.

Renseignements :

ADMR Viaur-Aveyron
Rue de la Mairie
82250 Laguépie
05 63 30 28 67
https://www.admr82.org/

Des spectacles à L'abbaye de Beaulieu

Pour célébrer **l'arrivée du printemps,** rencontre improbable entre un quatuor équipé d'instruments anciens : flutes, hautbois et théorbe, interprétant de la musique baroque et un groupe de Rap !
Les jeunes rappeurs ont su parfaitement s'adapter aux rythmes scandés des danses telles gavotte, sarabande, chaconne de la musique du 17ème siècle.
Bien qu'étonnés les spectateurs ont apprécié si on en juge par l'intensité des applaudissements à la fin du spectacle.

Le 18 mai , la nuit des musées
Balade-spectacle : la « gardienne des mémoires », telle un passeur caché derrière son masque ou telle une ombre nous a fait voyager dans le temps à travers l'architecture cistercienne, le parcours muséal, la projection de nombreuses œuvres d'art, rendant ainsi un bel hommage à Geneviève Bonnefoi et Pierre Brache, les anciens propriétaires à l'initiative du sauvetage du monument et de la création d'un musée d'art contemporain.

Programme de l'été à l'abbaye de Beaulieu

Samedi 22 juin : 17h à18h30 concert avant festival par la Maîtrise de Toulouse
« Folksongs-Tour du monde »

Vendredi 5 juillet au dimanche 14 juillet : 2nd festival de l'abbaye de Beaulieu

FESTIVAL

Vendredi 5 juillet 2024
21h : Choir of Royal Holloway
English treasures, « lighten mine eyes : from darkness to light »

Samedi 6 juillet 2024
18h30 : conférence sur Hildegard von Bingen
par Anne Bertin-Hugault
21h : le Rapt invisible - « Hildegard von Bingen : Ad lucem »

Dimanche 7 juillet 2024
17h : Dulci Jubilo/Thomas Ospital - « Echos impressionnistes »
21h : Climax - « Over the rainbow »

Mercredi 10 juillet 2024
15h : Duo Belloir/Barreau - « Qui veut gagner des kouign-amann ? » - Contes musical pour les gourmands - jeune public

Vendredi 12 juillet 2024
21h : Dulci Jubilo/Pascal Caumont - « Tèrra Maïre »

Samedi 13 juillet 2024
21h : Ensemble Irini - « Maria Nostra »
22h30 : Seraphine - « Isola »

Dimanche 14 juillet 2024
17h : Susan Bullock - « Susan Bullock sings Broadway ! »
19h : pique-nique républicain
21h : Orchestre de l'Opéra royal de Versailles
« Leçons de ténèbres ; Couperin, Charpentier »

Horaires d'ouverture

Du 1er juin au 31 septembre tous les jours de 10h à 18h.
Du 1er octobre du 31 mai du mercredi au dimanche, de 1Oh à 12h30 et de 14h à 17h.
Fermeture Janvier

Tarifs

plein tarif: 9 €
Tarif réduit: 7,50 €
Tarif spécifique pour les spectacles
Gratuit moins de 18 ans et 18-25 ans sous conditions
Gratuit pour les membres de l'association culturelle de l'abbaye de Beaulieu (hors concert)
Gratuité comme dans tous les monuments nationaux

Renseignements et réservation
www.beaulieu-en-rouergue.fr
05 63 24 50 10

POUR LES ENFANTS

• **ATELIERS DES VACANCES**
Vacances d'avril et d'automne : 14h30
Vacances d'été (du 17 juillet au 28 août) : 15h
Tous les mercredis, un atelier de découverte ! Autour de l'artiste Fred Deux, du land art, des bâtisseurs médiévaux ou encore de Dubuffet, retrouvez le programme en ligne !
Réservation via la billetterie en ligne

• **MONUMENT JEU D'ENFANT**
Samedi 19 et dimanche 20 octobre - Animations de 14h à 17h
Des jeux et des visites à vivre en famille !

• **CONTES ET HISTOIRES**
Du 21 décembre 2024 au 6 janvier 2025
Un rendez-vous festif et convivial pendant les fêtes de fin d'année !

TOUT AU LONG DE L'ÉTÉ

• **LES MINIS-CONFÉRENCES**
Tous les jeudis du 18 juillet au 8 août - 16h
Inclus dans le billet d'entrée

• **LES SIESTES LITTÉRAIRES**
Tous les dimanches du 21 juillet au 25 août - 15h
Inclus dans le billet d'entrée

• **MISS GRUMPY DÉBARQUE À BEAULIEU !**
Les samedis 6 et 13 juillet - 17h
Cette année encore, notre guide kitsh nous entraîne dans une visite décalée et pleine d'humour !

N'oubliez pas les journées du patrimoine programmées 20-21 sept

Côté environnement

Rappel et + : Bien gérer ses ordures!

Collecte, transport, tri, traitement , taxe générale sur les activités polluantes etc, tout ceci a un coût en forte hausse et l'idée générale est **de réduire le volume de nos déchets sans polluer .**

Pensez aussi à donner une seconde vie à vos encombrants dans les recycleries

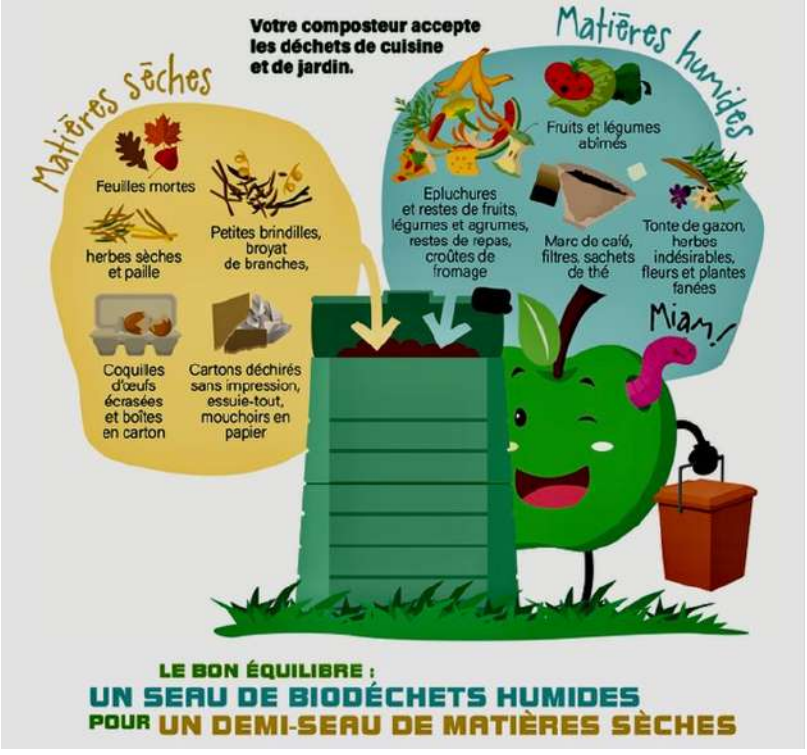

Comment réduire ses déchets ?

Si vous pratiquez le compostage régulièrement
si vous triez tous les emballages en métal et en plastique, les papiers et les petits cartons destinés au **bac jaune**
Si vous vous déplacez en déchèterie de temps en temps pour le recyclage
Vous ne devez plus jeter beaucoup de sacs d'ordure dans le **bac gris**
(rappel : dans le 82 le contenu du bac gris est enfoui ce qui n'est pas une solution pour l'environnement !)

Horaires déchèteries

Fermées le LUNDI
Ouvertes du MARDI au SAMEDI
De 9h -12h et 13h-16h30

PARISOT fermée le VENDREDI
LEXOS-VAREN fermée le JEUDI

PARISOT : 06 59 08 64 72
LEXOS-VAREN : 06 59 08 74 35

Vous vous déplacez en Déchèterie

Quelques conseils et consignes de dépôt

- **Trier ses déchets** avant de venir à la déchèterie
- Présenter son justificatif d'accès
- Attendre que l'agent valoriste autorise l'accès sur le site
- Respecter le personnel de la déchèterie et les consignes données.
- Laisser le site propre
- Afin de disposer du temps nécessaire au déchargement, merci de vous présenter au plus tard 10 mn avant la fermeture des sites

POUR LES PARTICULIERS

L'accès aux déchèteries du territoire est totalement gratuit.

Pourquoi 20 passages ?

Les usagers de nos déchèteries sont venus en moyenne moins de 5 fois en un an. Ce chiffre est bien inférieur au seuil des 20 passages. Il est donc logique d'être considéré comme un professionnel à partir du 21e passage.

Au-delà de 20 passages par an, seuls ces déchets deviennent payants :

A partir du 21e passage...

A partir du 21e passage, on considère que la production de déchets d'un particulier est assimilable à celle d'un professionnel. Par exemple :

- J'apporte en déchèterie un frigo, un canapé et des cartons. Mon 21e passage est gratuit.
- J'apporte en déchèterie ½ m³ de gravats et un téléviseur. Mon 21e passage est facturé 6 €.
- J'apporte en déchèterie 1m³ de branchages et un lave-linge. Mon 21e passage est facturé 10 €.

Tarifs professionnels

Déchets verts	10 € / M³	Encombrants	25€ / M³
Gravats et inertes	12 € / M³	Extincteurs (>2kg)	30 € / UNITÉ
Plâtre	15 € / M³	Pneumatiques (hors décret)	3 € / UNITÉ
DDS	0,5€ / UNITÉ	Plastiques durs	15 € / M³

POUR LES PROFESSIONNELS...

Si vous êtes un professionnel du territoire, vous bénéficiez d'une remise avant facturation. Pour les professionnels hors-territoire, la facturation se fait dès le 1er dépôt.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site web :

https://www.sdd82.fr/les-decheteries/espace-professionnel

Le coin des associations

Association échanges et loisirs à Ginals

jeudi 14 mars : repas des adhérents préparé par les traiteurs Brigitte et Franck Bach

prochain repas en octobre ouvert à tous, la date n'est pas encore fixée, l'information se fera en septembre.

Le mercredi 17 janvier s'est réunie l'Assemblée générale au sein de laquelle ont été accueillis de nouveaux adhérents pour atteindre , à ce jour, 43 participants.
La cotisation s'élève à 10€ pour l'année et peut être souscrite à tout moment .

Le 3ème mercredi de chaque mois, les membres de l'association se retrouvent dans la salle communale pour passer un moment convivial avec jeux de société et goûter (une petite participation de 1,50€ est demandée pour le goûter).

Le Comité des fêtes

La fête organisée par le comité des fêtes de Ginals aura lieu le

samedi 10 août à St Igne

Repas : Kir, melon et jambon de pays, aligot, saucisse et agneau grillé, glace, café, vin.

Prix : 20 € par adulte - 10 € par enfant
Soirée champêtre animée par un disco mobile.
Réservations : 05 63 65 70 03 - 05 63 65 76 73 - 06 11 40 16 83
https://www.facebook.com/comite.des.fetes.ginals

Les membres du comité des fêtes sont heureux d'accueillir de nouveaux bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter au 06 11 40 16 83 ou sur cdf.ginals.82@gmail.com

La mairie communique

À propos du réseau téléphone cuivre

Aujourd'hui la fibre optique est devenue l'infrastructure fixe de référence partout sur le territoire.

Dans ce contexte, pour des raisons d'efficacité, de coûts, et d'impact sur l'environnement liés à l'entretien et au maintien de deux infrastructures fixes en parallèle, l'opérateur d'infrastructure propriétaire du réseau cuivre a annoncé fin 2019, sa volonté de fermer progressivement ce réseau.

Ainsi, **au plus tard le 31 janvier 2027**, ce sont tous les accès internet ADSL et/ou les services de téléphonie fixe avec prise en T encore actifs sur ce réseau qui seront définitivement coupés sur notre commune.

Si vous n'avez pas déjà migré vers le réseau fibre déployé vous êtes concerné.

Afin de continuer à bénéficier de vos services (téléphonie fixe, Internet, TV, autres usages spécifiques…) sur ce réseau plus moderne, nous vous invitons à vous rapprocher de votre opérateur télécom ou de tout autre opérateur télécom de votre choix. Sachez que **vous pouvez choisir un abonnement ne concernant que la téléphonie fixe**, il n'est en effet pas obligatoire de s'abonner à Internet et/ou à la télévision en ligne.

Nous reviendrons vers vous dans les mois prochains pour continuer l'information.

En savoir plus: https://www.fftelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/

Boite à livres

Comme annoncée dans le bulletin précédent, une boite à livres a été mise à disposition des Ginalois à l'extérieur de la mairie, près de l'entrée principale. Merci à Brice Nonorgues qui a pu exercer ses talents de menuisier pour cette réalisation. Le principe est l'échange et le partage. Vous pouvez venir choisir un ouvrage, l'emporter chez vous, le rapporter quand vous voulez. Si vous possédez quelques livres (romans, polars...) à mettre dans le circuit, c'est possible aussi.

Fin des travaux de l'ancienne mairie prévue le 12 juin

Durant les 8 derniers mois des travaux de rénovation importants ont été réalisés dans les deux logements du bâtiment communal de l'ancienne mairie sise au lieu-dit Pech Mouni et dont la nouvelle adresse est 402 et 404 route du Bruel.

Différents corps de métier sont intervenus au niveau de : la toiture, la maçonnerie (fosse septique, sols…) la rénovation thermique (isolation, poêle, pompe à chaleur…), la plomberie (réaménagement des salles d'eau et des cuisines…), la menuiserie, l'électricité, la peinture…

Une redistribution cohérente des pièces a permis de concevoir deux beaux logements de 4 pièces l'un de plain-pied dont l'entrée se fait sur la façade principale, l'autre sur le côté route.

Durant les travaux, les anciens locataires occupants ont été relogés par la mairie.

Bilan récupérateur eau

Cette aide proposée par la mairie sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 a été reconduite **du 1er avril au 31 juillet 2024**. Un crédit prévu au budget de l'année en cours a été voté par le conseil municipal au mois d'avril. Les conditions sont inchangées, pour toute information vous pouvez contacter la mairie aux horaires d'ouverture.

RAPPEL Les propriétaires des parcelles en bordure des chemins ruraux sont tenus d'élaguer les branches des arbres plantés sur leur terrain en bordure de voirie qui pourraient gêner le passage de gros matériels ou présenteraient un risque autre.
De même ceux-ci sont priés d'enlever tous les fils, barbelés et ficelles qui risquent d'endommager le matériel de la mairie utilisé par l'employés communal. Merci de votre compréhension.

Rappel : les tiques, un danger potentiel

Les **tiques** piquent plutôt les animaux pour se nourrir, mais aussi les humains qui passent à proximité. Les conditions météorologiques de ce printemps 2024 ont été favorables à la prolifération de cet insecte. Pour l'éviter, il faut privilégier les sentiers entretenus et éviter les hautes herbes. Il existe différents répulsifs souvent à base d'huiles essentielles. Si vous trouvez ce petit animal bien ancré dans votre peau, utiliser une pince à tique pour l'ôter (afin de ne pas laisser la tête) puis désinfecter la piqûre.

Très important : il faut surveiller la zone piquée surtout si elle rougit les jours suivant et consulter un médecin rapidement afin d'éviter la maladie de Lyme dont les séquelles peuvent être très graves.

Un regrettable oubli dans la rubrique État civil du Bulletin municipal dernier. Nous présentons toutes nos excuses à la famille de Michel Joffre décédé le 22 mars 2023 à Caylus.

Numéros d'urgence :

ADPDS : Association Départementale de Permanence Des Soins en Tarn et Garonne

Régulation médicale : 3966

Pharmacie de Garde : 3237

MAIRIE:

Ouverture: **Mardi et Jeudi matin**

9h à 12h

Adresse: 1 Place de Lardaillé

82330 GINALS

Tél: 05 63 65 44 77

E-mail: mairie@ginals82.fr

ginals.bulletin@hotmail.fr

Si vous voulez recevoir le bulletin municipal par internet, faites-vous connaître. MERCI